

ADHÉSION 2025

NOM et Prénom : N° Apiculteur (NAPI) :
 Rue ou Lieu-dit : Code Postal :
 Commune (nouvelle et déléguée) :
 Tél. fixe : Tél. portable : Email :

Je souhaite que la Section Apicole me transmettre toutes informations ou documents uniquement par mail

J'ATTESTE détenir des ruches dans l'Orne, conformément au règlement intérieur de la Section Apicole du GDS de l'Orne.

J'ADHÈRE à la Section Apicole du Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne (G.D.S. Orne) pour l'année 2025, moyennant les cotisations suivantes :

- Forfait élevage dont cotisation versée à la section apicole régionale de Normandie (1,50€) 23 € 00 +

- Cotisation à la ruche → la totalité des ruches détenues, à préciser ici : X 0,50€ = __ € __ +

JE M'ABONNE (recommandé) à la revue « La Santé de l'Abeille » ⁽¹⁾ pour un an (22 € les 6 numéros) __ € __ +

JE FAIS UN DON pour la santé de nos abeilles (facultatif) __ € __

JE JOINS un chèque (à l'ordre de la Section Apicole du G.D.S.Orne)
 correspondant au total à payer d'un montant global de = __ € __

Extrait du règlement intérieur : « Article 6 : La Section Apicole du G.D.S. de

l'Orne est ouverte à tous les possesseurs d'abeilles ayant des ruches stationnées sur le territoire du département de l'Orne. L'adhésion entraîne « ipso facto » l'obligation de se conformer au présent règlement intérieur. Elle implique le paiement en temps voulu ^(*) des cotisations (cotisation forfaitaire + cotisation à la ruche), tout retard dans leur règlement pouvant remettre en cause les droits des retardataires. ». (Le règlement intérieur dans son intégralité est disponible à la section apicole).

J'ADHÈRE au plan sanitaire d'élevage (PSE) de la Section Apicole du GDS61 dans le cadre de la lutte contre la Varroose. Dans cette hypothèse, je m'engage à le mettre en place et à en respecter les modalités.

ATTENTION ! Il est **obligatoire de cocher cette case** si vous souhaitez commander des médicaments. Seuls les adhérents au PSE pourront se fournir en médicaments auprès de la Section Apicole.

J'AI DÉJÀ DÉCLARÉ MES RUCHES ⁽²⁾ du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024 (si oui, cocher la case)

Je précise la date de déclaration :

Ou, à défaut : **J'AUTORISE** la section apicole à réaliser ma télédéclaration en mes lieux et place (voir verso du bulletin)

Fait à _____

Signature (obligatoire)

le _____

(1) Dans le cadre d'un abonnement groupé jusqu'au 31 Janvier 2025. Après cette date, un abonnement individuel annuel non rétroactif est possible au prix de 28 €.

(2) En vertu de la législation en vigueur et conformément au règlement intérieur de la Section Apicole du GDS Orne

NOUVEAUTÉ

-> Paiement de votre adhésion possible par virement sur le RIB ci-dessous :

IBAN : FR76 1660 6533 6101 4703 9011 105 BIC : AGRIFRPP866

N'oubliez pas d'indiquer votre numéro NAPI dans le libellé du virement



